



Liste des délibérations
Conseil municipal de L'Île aux Moines
Ordonnance n°2021-1310 du 07 octobre 2021

Numéro d'ordre	Date	Objet	Sens du vote
20260601	03/07/2026	Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 05/06/2026	APPROUVÉE
20260602	03/07/2026	Proposition à Monsieur le Préfet de conférer l'honorariat à Monsieur Philippe LE BÉRIGOT	APPROUVÉE
20260603	03/07/2026	Cabanon : avenant au marché pour erreur matérielle	APPROUVÉE
20260604	03/07/2026	Travaux d'ouvrages maritimes : avenant au marché	APPROUVÉE
20260605	03/07/2026	Subvention à l'Association du Festival des Îles du Ponant (AFIP)	APPROUVÉE
20260606	03/07/2026	Subvention à l'association Pecoprod	APPROUVÉE
20260607	03/07/2026	Décisions prises par délégation	APPROUVÉE

Liste affichée le 9/07/2026 et publiée sur le site internet de la commune

Le Maire ,
Christophe TATTEVIN





**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
COMMUNE DE L'ÎLE-AUX-MOINES
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 3 JUILLET 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 3 juillet 2026 à dix-huit heures, les membres du conseil municipal de la commune de l'Île-aux-Moines se sont réunis à la mairie sur la convocation du 29 juin 2026 qui leur a été adressée par Monsieur Christophe TATTEVIN, Maire.

Membres en exercice : 15 Présents : 12 Votants : 12 ;11 au point n°3 Pouvoirs :3

Suffrages exprimés : 15 ;14 au point n°3

Présents :

Christophe TATTEVIN, Anne-Luce LE MAUFF, Simon TOURNADRE, Armelle DESMAREST, Christophe LE MENÉ, Christine LE MASNE, Marc LÉCULLÉE, Marine MONTORIOL, Catherine LE ROUX, Olivier CARIO, Isabelle GAUCHER MOREL, Dominique BEAUFRAND.

Absents ayant donné pouvoir :

Hubert O'NEILL a donné pouvoir à Christophe LE MENÉ

Nolwenn LE GUILLY a donné pouvoir à Simon TOURNADRE

Jean-Marie ROBERT a donné pouvoir à Marc LÉCULLÉE

Secrétaire de séance : Armelle DESMAREST

Après délibération, et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le procès-verbal du dernier conseil en date 5 juin 2026.

2026-06-02– Proposition à Monsieur le Préfet de conférer l'honorariat à Monsieur Philippe LE BÉRIGOT

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que Monsieur Philippe LE BÉRIGOT a servi la commune :

en qualité de conseiller municipal de 2008 à 2014

en qualité de Maire de 2014 à 2026

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de déposer une demande auprès de Monsieur le Préfet du Morbihan tendant à ce que l'honorariat soit conféré à Monsieur Philippe LE BÉRIGOT. Aux termes des dispositions de l'article L.2122-35 du code général des collectivités territoriales l'honorariat est conféré par le représentant de l'État dans le département aux anciens maires, maires délégués et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins 12 ans.

L'honorariat ne peut être refusé ou retiré par le représentant de l'Etat dans le département que si l'intéressé a fait l'objet d'une condamnation entraînant l'inéligibilité. L'honorariat des maires, maires délégués et adjoints n'est assorti d'aucun avantage financier imputable sur le budget communal.

VU la loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 ;

VU le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'engagement de Monsieur Philippe LE BÉRIGOT pendant 18 ans au service de la commune il est proposé au conseil municipal :

Après en avoir délibéré, par un vote à main levée, par 14 voix pour et 1 voix contre, le conseil municipal :

DEMANDE à Monsieur le préfet de conférer l'honorariat à Monsieur Philippe LE BÉRIGOT.

2026-06-03– Cabanon : avenant au marché pour erreur matérielle

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 12/12/2024 le conseil municipal a autorisé la signature des marchés pour les travaux du cabanon pour un montant de 192 231.47 € HT

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de corriger par avenant le montant contractuel qui figure dans l'acte d'engagement du lot 10 électricité signé le 23/12/2024 qui est erroné. Le marché du lot 10 passe d'un montant de 8 982 € HT à 10 540.10 € HT soit une régularisation de 1 558,10 € HT.

Monsieur Marc LÉCULLÉE étant concerné, il ne prend pas part au vote

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique ;

VU la délibération n°2024-09-06 du 12/12/2024 autorisant Monsieur le Maire à signer les marchés ;

Considérant la nécessité de régulariser les marchés afin de pouvoir réceptionner les travaux et régler l'entreprise ;

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;

Après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité, le conseil municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant présenté ci-dessus pour un montant de 1 558.10 €HT ainsi que tous les documents s'y rapportant.

2026-06-04– Travaux d'ouvrages maritimes : avenant au marché

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 11/12/2025 le conseil municipal a autorisé la signature des marchés pour les travaux d'ouvrages maritimes pour un montant de 312 894.22 € HT. Il précise qu'un avenant est nécessaire afin :

de prolonger les délais du fait des nombreux jours fériés au mois de mai 2026 et des travaux complémentaires intégrés dans le présent avenant avec la nécessité de travailler à forts coefficients portant ainsi les délais du marché de 13 à 17 semaines ;

d'identifier les moins-values et les plus-values affiliées au marché.

Monsieur le Maire détaille les plus-values et moins-values décrites dans l'avenant amenant le marché à un montant total de 306 853,61 euros HT.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code de la commande publique ;

VU la délibération n°2025-08-02 du 11 décembre 2025 relative à la signature des marchés ;

Considérant la nécessité de proroger le délai du marché et de régulariser les moins-values et plus-values ;

Après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité, le conseil municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant présenté ci-dessus ainsi que tous les documents s'y rapportant.

2026-06-05– Subvention à l'Association du Festival des Iles du Ponant

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que l'AFIP œuvre depuis 15 ans dans l'organisation du festival les Insulaires, dont la prochaine édition aura lieu à l'Île d'YEU les 18,19 et 20 septembre 2026. Confrontée à d'importantes baisses de subventions depuis plusieurs années, l'association n'est plus aujourd'hui en capacité de pouvoir continuer à financer cet événement. Pour la première fois cette année, le budget sera lancé avec un budget déficitaire. Chaque année les communes insulaires participent au financement du festival en louant un stand au tarif de 1 200 €. Par courrier reçu en date du 18 juin, la présidente de l'association Madame Sylvie GROC propose de remplacer cette location par une subvention à hauteur de 2 500 €.

VU le code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'intérêt de maintenir et renforcer les liens entre les îles ce que permet cette manifestation ;

Après en avoir délibéré, par un vote à main levée, et à l'unanimité, le conseil municipal :

DÉCIDE de verser une subvention de 2 500 euros à l'AFIP.

2026-06-06– Subvention à l'Association Pecoprod

Monsieur le Maire rappelle que l'Association Pecoprod réalise un film documentaire à partir d'extraits des films de Madeleine Camard mêlés à des prises de vue contemporaines ainsi que des témoignages. Elle a déjà reçu une subvention pour une projection à l'automne 2025, elle sollicite une nouvelle subvention d'un montant de 500 euros pour les projections qui auront lieu à l'automne 2026.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré, par un vote à main levée, et à l'unanimité, le conseil municipal :

DÉCIDE de verser une subvention de 500 euros à l'association Pecoprod.

2026-06-07– Décisions du Maire prises par délégation

INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VU les articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

2- Tarifs communaux < 600,00 €

Date	Numéro	Objet
19/05/2026	02/2026	Tarifs de location du logement de la maison des professionnels de santé
09/06/2026	04/2026	Tarifs de l'accueil de loisirs sans hébergement à compter du 06/07/2026

4 – Préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres < 50 000 € HT

Budget principal – 14000

Date engagement	Objet	Tiers	Montant TTC
20/04/2026	Pare ballon pour terrain multisports	La Maison des Jeux	8 910,00 €

5 – Louage de choses < 12 ans

Date signature	Objet	Tiers
09/04/2026	Studio 1 – 09/04/2026 au 30/06/2026	Merceron TP
09/04/2026	Studio 2 – 3 – 4 du 09/04/2026 au 14/06/2026	EPR Interim
01/05/2026	Logement - Maison des professionnels de santé – 01/05/2026 au 30/04/2027	Jean-Paul MALAPER
18/05/2026	Logement Kergonan – 18/05/2026 au 21/06/2026	Merceron TP
19/05/2026	Studio 5 – 01/06/2026 au 30/06/2026	Louis LE BRETON
16/06/2026	Studios 2 et 3 du 15/06/2026 au 21/06/2026	Merceron TP

8 – Concessions cimetières

Date	Numéro	Objet	Tiers	Montant TTC
14/04/2026		Concession columbarium	Famille NATALI	650,00 €

30 – Admission en non-valeur des titres de recettes < 200 €

Date	Numéro	Objet	Reste à recouvrer	Motif
19/05/2026	03/2026	Redevances mouillages	0,68 €	RAR inférieur au seuil de poursuite

La séance est levée à 18h45.

ILE AUX MOINES, le 7 juillet 2026,

Le Maire,

Christophe TATTEVIN.

La secrétaire de séance, Armelle DESMAREST


